

Nid de frelons asiatiques : que faire ?



Le frelon asiatique à pattes jaunes est une grande guêpe qui se nourrit d'autres insectes, notamment d'abeilles.

La prolifération sur le Val d'Oise de celui-ci été impressionnante ces dernières années. Ce prédateur cause des dégâts importants dans les vergers en dévorant les fruits. Même si toutes les abeilles ne meurent pas, la prédation des frelons asiatiques les stresse énormément, ce qui limite les récoltes de nectar et de pollen et affaiblit leurs réserves pour l'hiver.

Que faire en cas de présence d'un nid de frelon ?

Avec la chute des feuilles, les nids de frelons asiatiques cachés en haut des grands arbres sont soudainement visibles.

Le Muséum national d'Histoire naturelle (voir leur excellent dossier consacré au frelon asiatique) recommande la destruction des nids de frelons asiatiques pour en freiner la progression. Mais si la découverte est tardive en saison (après mi-novembre) on peut considérer raisonnablement que la colonie est en déclin, voire inactive, et décider de ne pas intervenir. En effet les frelons ne survivent pas aux rigueurs de l'hiver. Seules les reines qui vont s'abriter dans des souches pourries ou des trous de murs vont hiverner pour fonder de nouvelles colonies au printemps. Les vieux nids ne sont jamais réemployés l'année suivante, ils seront progressivement disloqués par les oiseaux et les intempéries.

1/ identifier le propriétaire

C'est la commune qui se chargera d'intervenir sur le domaine public, et chaque propriétaire sur les propriétés privées.

2/ identifier l'espèce

Il convient pour cela de contacter l'un des référents départementaux (source Fredon Ile-de-France).

Il a été mis en place au niveau régional, pour l'Île-de-France, une aide à la prise de décisions en cas de découverte de nids de frelons asiatiques vous pouvez rapprocher de la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Retrouvez tous les conseils et la liste des entreprises chartées pouvant intervenir sur votre propriété : <http://www.fredonidf.com/index.php>

3/ faire intervenir un prestataire qualifié

Il faut choisir une entreprise signataire de la charte des bonnes pratiques de destruction des nids de frelon asiatique (liste mise à jour par Fredon Ile-de-France)

Le site de la FROSAIF permet facilement de déclarer en ligne la découverte ou la destruction d'un nid de

frelons, ou également de télécharger la liste des entreprises chartées :

<https://www.frosaif.fr/F/index.php>

A savoir : les pompiers du Val d'Oise n'interviennent plus chez les particuliers pour détruire les nids de Frelon.

Que faire en cas de piquûre ?

En cas de symptôme évoquant un choc allergique (malaise, vomissements, gonflement du visage...) appelez les pompiers (18).

Dans tous les cas, désinfectez (eau savonneuse, désinfectant) l'endroit de la piquûre, retirez les bagues, appliquez de la glace pour soulager la douleur.

Qui contacter si vous observez un nid de frelon à pattes jaunes ?

- Contacter le propriétaire du terrain ou bâti sur lequel vous avez observé le nid
- Contacter le référent local le plus près du site sur lequel est observé le nid

Documents

[Arrêté : Organisant la lutte contre le frelon asiatique dans le Val d'Oise](#)